

Ba 18. Dez. 73 11

a.161.1 - GV/ha

3003 Berne, le 17 décembre 1973

Monsieur Jean-Jacques de Tribolet  
Ambassadeur de Suisse au MarocCONFIDENTIELR a b a tRelations diplomatiques  
avec les Etats arabes  
du golfe persique

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous vous remercions de nous avoir adressé copie de votre lettre du 7 de ce mois à la Direction politique dans laquelle vous lui faites part de l'intérêt que vous portez à la question de nos rapports avec les pays arabes du golfe persique et la priez de vous fournir des précisions sur les raisons de l'absence de relations diplomatiques entre notre pays et ces Etats.

Or, il se trouve qu'en date du 12 septembre 1973 le Conseil fédéral a décidé de nouer des relations diplomatiques avec les Etats de Bahreïn et de Qatar ainsi qu'avec le Sultanat d'Oman et la Fédération des Emirats arabes. (Cette décision résulte de notre proposition du 31 août de cette année dont, d'entente avec la Direction politique, nous vous remettons ci-joint un exemplaire pour votre information personnelle.) Nous avons alors chargé notre ambassade à Londres d'obtenir, par la voie diplomatique, l'agrément des quatre gouvernements intéressés à la nomination de M. Max Casanova en qualité d'ambassadeur dans ces Etats, avec résidence à Djeddah. A ce jour un seul agrément a été accordé, celui de Bahreïn. Il en découle que les démarches que nous avons engagées ne peuvent être divulguées et nous vous saurions gré de bien vouloir en respecter le caractère encore secret.

Ainsi que vous l'aurez constaté, la décision d'ouvrir des relations diplomatiques avec ces pays arabes est antérieure au déclenchement du 4e conflit israëlo-arabe; en fait, elle a été prise à un moment où rien ne laissait encore prévoir l'ouverture prochaine des hostilités. A la suite du développement de la situation, nous avons décidé de freiner cette affaire dans la

./.

Dodis



- 2 -

mesure du possible et de ne faire paraître, le moment venu, qu'un seul communiqué englobant les quatre pays, plutôt que d'annoncer séparément l'ouverture de nos relations avec chacun de ces Etats. Nous nous sommes par ailleurs réservé de retenir toute communication à la presse jusqu'à nouvel avis. Dans la conjoncture actuelle, telle qu'elle résulte de la pression exercée sur l'Europe par la décision des Etats arabes de réduire leur production de pétrole, l'opinion publique suisse ne comprendrait pas que nous tendions à nous rapprocher de tels pays et le Chef du département a émis l'intention de saisir à nouveau le Conseil fédéral de cette affaire.

En raison de l'aspect très délicat que présente maintenant pour la Suisse le problème de l'ouverture de relations diplomatiques avec les quatre pays précités, nous nous permettons d'insister sur le caractère strictement confidentiel que revêtent ces informations.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction administrative  
p.o.

(Bourgeois)

Annexe mentionnée

Ba 18. Dez. 73 11

Copie à:

M. l'Ambassadeur Gelzer pour information,  
selon notre entretien téléphonique avec  
M. Indermühle